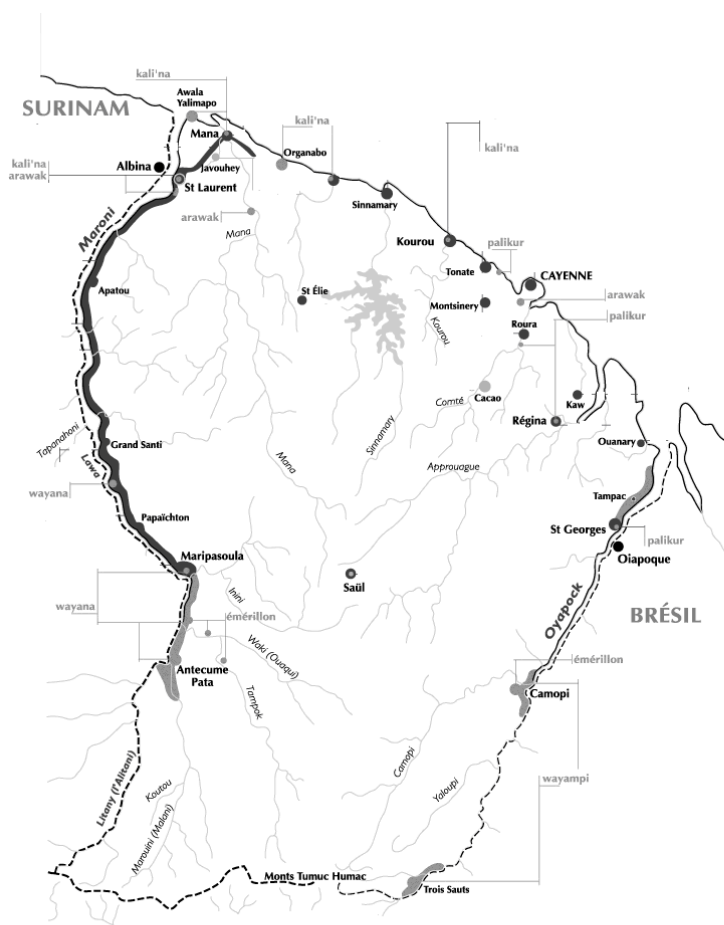


UN REGARD SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES DE GUYANE FRANÇAISE

Par Alexis Tiouka

- Présentation de la situation des peuples autochtones de Guyane française
- Clarification de leur statut
- Identification des difficultés qu'ils rencontrent

I La Guyane et ses autochtones



Présentation générale

- _ Superficie de la Guyane : 90.000 km_ environ
- _ 190.841 habitants en 2005 (Insee) ; un territoire faiblement peuplé
- _ Une répartition géographique très inégale

Deux grandes zones géographiques :

- Le littoral guyanais

- L'intérieur

Dans l'intérieur, la population est essentiellement basée le long des deux fleuves :

*Oyapock à l'Est (frontière avec le Brésil)

*Maroni à l'Ouest (frontière avec le Surinam)

Caractéristiques de la population

_ En dehors des peuples autochtones, il y a de nombreuses nationalités et communautés

_ Une présence qui est liée à :

⇒ L'histoire de la colonisation

- Créoles guyanais
- Businenge (ou Noirs Marrons)
-

⇒ Des migrations successives :

- Des pays du plateau des Guyanes : Brésil, Surinam, Guyana, Venezuela
- De la Caraïbe : Haïti, Saint-Domingue, Sainte-Lucie
- D'autres pays d'Amérique du Sud : Pérou, Colombie
- D'Asie : Laos, Chine
-

⇒ Une trentaine de langues parlées sur ce territoire

Les peuples autochtones de la Guyane

_ Six Peuples Autochtones :

- Kali'na
- Wayana
- Pahikweneh
- Lokono
- Teko
- Wayampi

_ En renouveau démographique

Après avoir été prêts de disparaître, Aujourd’hui nous assistons à une explosion démographique.

Le renouveau démographique des Kali’na

<u>_ Début 19^e, repli des Kali’na dans l’Ouest</u> <u>_ Isolement, peu de contact avec les autres populations</u> <u>_ Leur nombre avait considérablement décréu</u>	1604	1666	1740	1848
	5500	2000	550	250

Puis, on constate une explosion démographique progressive à partir du 20 ^e siècle.	1900	1958	1968	1978
	300	573	1200	1550

Statistiques d’après Pierre & Françoise Grenand, 1979.

II Comment définir les Peuples Autochtones de Guyane ?

_ Une définition linguistique

Les six langues sont regroupées dans trois familles de langues :

La famille tupi-guarani qui comprend : Le teko et le wayampi

La famille caribe qui comprend : Le kali’na et le wayana

La famille arawak qui comprend : Le lokono et le palikur

une 7^e langue amérindienne est parlée sur le territoire, l’apalai (famille caribe), mais leur implantation est récente.

_ Une définition culturelle

Ils appartiennent aux peuples amérindiens d’Amazonie et ont des caractéristiques communes avec eux liées au fait qu’ils évoluent dans un environnement similaire.

Mais chaque peuple garde des caractéristiques qui lui sont propres

Une définition territoriale

Deux groupes distincts en fonction de leur implantation sur le territoire.

- Distinction littoral/intérieur :

Peuples du littoral : Kali'na, Pahikweneh, Lokono

Peuples de l'intérieur : Wayana, Teko, Wayampi

- Distinction Est/Ouest

Les Wayana ne sont qu'à l'Ouest (Maroni)

Les Wayampi uniquement à l'Est (Oyapock)

Les Teko vivent des deux côtés

Au-delà du territoire

Leurs territoires s'étendent au-delà de la Guyane française

Pour les Kali'na : Brésil, Guyane, Surinam, Guyana, Venezuela

Pour les Pahikweneh : Guyane et Brésil

Pour les Lokono : Guyane, Surinam, Guyana

Remarque : Les Teko sont les seuls à ne vivre que sur le territoire guyanais.

Une définition identitaire

Une définition complexe pour au moins trois raisons :

- Les autochtones appartiennent à leur peuple d'origine : Ils sont Kali'na, Wayana, etc.

- Ils appartiennent à un groupe qualifié de « Amérindiens de Guyane »

Ce groupe s'inscrit lui-même dans un ensemble plus vaste : Amérindiens d'Amazonie, Amérindiens d'Amérique du Sud, Nation amérindienne d'Amérique

- Au niveau du département, ils sont « guyanais »

Terme problématique car plutôt employé pour désigner la population créole

Qui sont-ils pour l'Etat ?

- Ils sont avant tout citoyens français, et par extension, Européens.

- Ils ne peuvent pas être : Amérindiens ni Autochtones

- Cela résume leur problématique :

Pour défendre leurs droits ils doivent s'appuyer sur leur statut de citoyen qui leur interdit d'être considéré comme des Autochtones

S'ils refusent le statut de citoyen, gardent leur identité propre, ils ne peuvent plus défendre leur droit.

III Situation du point de vue des droits des Peuples Autochtones

- Droits linguistiques
- Droit à l'éducation
- Droit à la propriété intellectuelle

– Droits linguistiques

- Une des questions fondamentales : celle de la survie de ces langues.
- Elles vivent un rapport de force constant :
Avec les langues véhiculaires : créole guyanais, nenge, français, portugais du Brésil
Avec la langue de l'école : français
- Difficile de les faire reconnaître dans le contexte français qui ne reconnaît qu'une seule langue :
Article 2 de la Constitution : la langue de la République est le français.

– Droit à l'éducation

- C'est une question qui fait débat.
- Dans la plupart des pays avoisinants : Programme d'éducation bilingue et Véritable reconnaissance de la langue des élèves amérindiens
- Mais en France, du fait de l'idéologie monolingue, cela est extrêmement difficile à mettre en place.
- Un programme malgré tout en Guyane : Programme des Médiateurs bilingues
Seulement quelques heures par semaine, Tous les enfants amérindiens ne sont pas concernés,
Ce n'est pas un véritable enseignement bilingue (seulement cours sur la langue)

– Droit à la propriété intellectuelle

- C'est un droit qui protège les savoirs des Peuples Autochtones, leurs pratiques, leurs convictions, leur philosophie.
- En Guyane, de nombreuses atteintes à ce droit :
Exploitation des connaissances traditionnelles par des industriels (souvent étrangers)
Spoliation des urnes funéraires à chaque fois que l'une d'entre elle est découverte
Divulgaration publique d'images (cartes postales, notamment) sans acceptation des personnes concernés, ni retour financier